Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

Lundi 02 Novembre 2026 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

1) Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 28 septembre 2026

Délégation de service public :

2) Présentation des rapports de contrôle financier 2025 des contrats de délégation de service public

3) Avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la production et la distribution de l'eau potable sur le territoire de l'USESA (2025 USESA 08)

Finances :

4) Point sur la trésorerie : bilan 2025 et suivi 2026

5) Point sur les redevances et aides avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2014/2025)

6) Prospective financière 2026-2032

7) Constitution d'une provision pour dépréciation de créances

Travaux :

8) Marché de travaux de réhabilitation du réservoir de Verdilly et travaux d'étanchéité aux réservoirs de Romeny-sur-Marne, Nogent l'Artaud et Nesles-la-Montagne (2026 USESA 10) : Attribution

Gouvernance :

9) Approbation du règlement intérieur de l'USESA

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne
4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr

www.usesa.fr

Protection de la ressource / Environnement :

10) Étude d'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de Pavant et de Villiers Saint Denis : Lancement de la consultation

11) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

12) Questions diverses

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 26 octobre 2026

Le Président

Hugues DAZARD

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE U.S.E.S.A

Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :
Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)
Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.
A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à : contact.eau@usesa.fr
Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci.
Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne
4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr

www.usesa.fr